



# Communiqué de presse

Bruxelles, le 6 mai 2020 – 14h00

## **KBC renforce sa politique énergétique et introduit une nouvelle politique sur la biodiversité**

- Resserrement de la politique énergétique actuelle de KBC, déjà très étendue : pas de nouveau financement ni d'assurance des activités charbonnières à partir du 1er juillet 2020 et sortie totale d'ici 2030.
- Nouveauté : la biodiversité séparément sur le radar de durabilité de KBC
- Reconnaissance internationale de la politique de durabilité de KBC

Comme les attentes de la société en matière de durabilité et de responsabilité sociale évoluent, KBC travaille constamment sur des objectifs et des politiques plus précis et nouveaux. KBC a décidé de cesser tout financement et assurance des activités et entreprises liées au charbon d'ici 2030. Il s'agit d'un resserrement substantiel de la politique actuelle, déjà très étendue, sur le financement du charbon. La KBC introduit également une nouvelle politique sur la biodiversité.

Ces politiques nouvelles et plus strictes entreront en vigueur le 1er juillet 2020 et s'appliqueront à toutes les activités de crédit et d'assurance sur les marchés stratégiques du groupe KBC.

**Johan Thijs, PDG de KBC Groupe**, clarifie l'évolution des lignes politiques de KBC : "Notre politique énergétique modifiée prévoit non seulement une tolérance zéro d'ici 2030 pour le financement et l'assurance des activités charbonnières, mais aussi une évaluation plus stricte des relations actuelles avec les clients. Avec cette politique plus stricte, notre signature de l'"Engagement collectif pour l'action climatique" de l'UNEP FI en septembre 2019 se concrétisera davantage.

Nous avons également décidé d'introduire une nouvelle politique globale sur la biodiversité, en nous appuyant sur des initiatives spécifiques antérieures dans ce sens. Après tout, la biodiversité de notre planète décline à un rythme alarmant. Néanmoins, la biodiversité est essentielle pour la survie de l'humanité, de l'économie et de la société en général.

Avec ces nouvelles politiques adaptées, nous plaçons une fois de plus la barre plus haut, tant pour nous que pour nos clients. Nos connaissances évoluent constamment en fonction des nouvelles perceptions et attentes de la société. Je suis heureux que nous soyons aujourd'hui de plus en plus reconnus au niveau international pour les efforts que nous avons déployés pendant toutes ces années pour faire de la durabilité un point d'ancrage stratégique et pour le rôle de pionnier que nous jouons dans ce domaine. Cela montre que nous sommes également la référence dans le domaine de la durabilité et que nous sommes désireux de contribuer plus encore à un environnement vivable et sain pour tous. "

**Filip Ferrante, directeur Corporate Sustainability KBC Groupe**, approfondit cette reconnaissance internationale dont bénéficie désormais la politique de développement durable de KBC : "Nous avons récemment été inclus dans le Sustainability Yearbook 2020 que l'agence de notation S&P Global publie en collaboration avec l'expert en développement durable RobecoSAM. Cet annuaire ne comprend que les entreprises qui font partie des 15 % les plus performantes de leur secteur au niveau mondial. Nous sommes la seule institution financière belge à figurer dans ce classement et comptons parmi les entreprises les plus performantes de Belgique.

*Nous avons également été reconnus par l'organisation internationale à but non lucratif CDP comme un 'global leader' pour la façon dont nous encourageons nos fournisseurs à contribuer positivement au changement climatique. Nous avons reçu cette reconnaissance pour nos actions et nos politiques - tout au long de la chaîne d'approvisionnement - visant à réduire les émissions de CO2 et à gérer les risques climatiques".*

KBC a été incluse dans le Supplier Engagement Leaderboard, qui affiche les 3% des meilleures entreprises évaluées par le CDP. Le CDP a également confirmé l'excellent score de leadership "A-" de KBC pour son orientation, ses actions et son approche du changement climatique.

KBC Asset Management a également rejoint "Climate 100 Action Plus", une organisation de gestionnaires d'actifs et d'investisseurs institutionnels dont l'objectif est d'encourager conjointement les entreprises à progresser plus rapidement et mieux dans la transition climatique, et de les aider à le faire lorsque cela est possible.

### **Que signifient concrètement les politiques renforcées et nouvelles ?**

#### **1. Plus de financement ni d'assurance pour le charbon après 2030**

À partir du 1er juillet 2020, KBC ne financera plus et n'assurera plus les nouveaux clients s'ils tirent une quelconque capacité de production d'énergie (électricité et chaleur) du charbon.

Pour les clients existants, la capacité de production maximale autorisée à partir de charbon sera réduite de la limite actuelle de 50 % à 25 % à partir du 1er juillet 2020. Pour les clients qui ne respectent pas cette limite, les contrats de crédit et d'assurance actuels seront progressivement supprimés dans le cadre des accords contractuels applicables.

En 2030, cette limite tombera à zéro pour tous les clients. À partir de ce moment, KBC ne financera plus et n'assurera plus les entreprises qui tirent encore une capacité de production d'énergie du charbon.

Le financement et l'assurance des centrales électriques au charbon et des mines de charbon étaient de toute façon exclus. En outre, le financement des transactions d'importation et d'exportation relatives au charbon thermique est désormais également exclu.

Afin de soutenir la nécessaire transition énergétique, le financement et l'assurance des projets qui font partie de cette transition restent possibles pour les clients existants, même s'ils tirent plus de 25 % de leur capacité de production d'énergie du charbon, mais sous un certain nombre de conditions strictes.

#### **2. Les exceptions pour la République tchèque sont renforcées**

Toutefois, compte tenu du mix énergétique spécifique de la République tchèque et de la responsabilité sociale de KBC envers la population locale, quelques exceptions limitées restent possibles dans ce pays. Le financement et l'assurance des clients existants qui tirent plus de 25 % de leur capacité de production d'énergie du charbon restent possibles pour :

- les projets impliquant des améliorations environnementales (par exemple, la reconversion d'un ancien site minier) ;
- des projets d'utilité sociale.

Toutefois, la KBC ne financera plus et n'assurera plus les réseaux de distribution de chaleur en République tchèque.

Les financements et assurances actuels liés au charbon en République tchèque seront progressivement éliminés à un rythme accéléré :

- production d'électricité et exploitation minière : au plus tard à la fin de 2023 ;
- la production de chaleur : au plus tard à la fin de 2030 (au lieu de 2035 auparavant).

La politique énergétique détaillée et actualisée de KBC est disponible dans la [KBC Group Energy Policy](#). (uniquement en anglais)

### 3. La nouvelle politique en matière de biodiversité interdit ou restreint un large éventail d'activités controversées

S'appuyant sur les politiques existantes de KBC en matière de sylviculture, d'huile de palme et de soja, d'exploitation minière, d'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz, KBC met également en œuvre une politique globale pour la biodiversité. Dans le cadre de cette politique, un certain nombre d'activités sont soit exclues pour le financement et l'assurance, soit autorisées uniquement dans des conditions strictes.

KBC interdit le financement et l'assurance d'activités qui se rapportent à, ont lieu dans, ou ont un impact sérieux sur un large éventail de thèmes : la déforestation, les menaces pesant sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ou les zones protégées (selon la liste de l'Union internationale pour la conservation de la nature - UICN), l'utilisation d'espèces animales protégées pour des expériences, le commerce d'espèces animales et végétales protégées, le commerce d'espèces animales et végétales envahissantes, les pratiques de pêche qui causent des dommages irréparables aux habitats et écosystèmes aquatiques, et l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz (par exemple les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste et le forage dans l'Arctique et l'Antarctique).

Pour la sylviculture, l'exploitation minière et la culture de plantes telles que l'huile de palme, le soja, le cacao, le café et la canne à sucre, KBC introduit des restrictions, généralement sous la forme de principes sectoriels généralement acceptés (par exemple la *Roundtable on Sustainable Soy*, *Bonsucro*, ...) qui doivent être approuvés par les entreprises concernées. En outre, ces entreprises doivent s'engager à mettre l'ensemble de leur production en conformité avec ces principes dans un délai de 5 ans.

La politique de biodiversité détaillée de KBC se trouve dans la [KBC Group Biodiversity Policy](#). (uniquement en anglais)

#### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service presse  
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur <https://www.kbc.com/fr/innovation-2019>